



Assemblée générale

Distr. limitée
28 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Première Commission

Point 66 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

**Cuba et République islamique d'Iran : amendement au projet de résolution
A/C.1/57/L.26/Rev.3**

Désarmement, non-prolifération et paix et sécurité internationales

1. Au paragraphe 3, supprimer les mots « l'utilité » et reformuler le paragraphe comme suit : « *Réaffirme* que le multilatéralisme est un principe fondamental des négociations ».
2. Insérer un nouveau paragraphe 3 *bis* :
« 3 *bis*. *Réaffirme en outre* que le multilatéralisme est au coeur du règlement des problèmes de désarmement et de non-prolifération ».

